

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DISCOURS DE

Son Excellence Abdelaziz BOUTEFLIKA

PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE
DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

DEVANT LA 59^{ème} SESSION
DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES NATIONS UNIES

New York, le 21 septembre 2004

Monsieur le Président,

C'est avec une fierté toute africaine que je vous vois assumer la présidence de l'Assemblée Générale. Je suis convaincu que vos qualités humaines et votre vaste expérience sont un atout précieux pour l'Organisation des Nations Unies dans un contexte international troublé qui l'invite à jouer un rôle encore plus engagé, en conformité avec sa mission et les attentes de tous les peuples du monde.

Car nous vivons dans un monde plus que jamais exposé à de multiples dangers, et pour être à la hauteur des enjeux toujours plus complexes qui se posent à nous, il nous faut disposer d'un cadre multilatéral ouvert à la concertation et capable de mobiliser les moyens d'action en vue d'édifier un ordre international stable, sûr et solidaire.

Nous mesurons l'immensité de cette tâche puisqu'il s'agit, tout à la fois, de faire face aux menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité, de maîtriser le cours de la mondialisation, de préserver l'environnement et de faire reculer la faim, les maladies et l'ignorance.

Un cadre multilatéral s'avère plus que jamais nécessaire pour concevoir et mettre en oeuvre en toute légitimité et avec un maximum d'efficacité l'action collective et solidaire qu'appelle la montée des défis globaux.

Pour s'acquitter pleinement des missions et des responsabilités qui leur reviennent dans ces domaines, les Nations Unies sont donc placées devant l'exigence d'ajustement, de réadaptation et de réforme de leurs structures et de leurs mécanismes qui leur permettront de renforcer leurs capacités d'action.

En mettant en place un panel de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement, le Secrétaire Général a incontestablement contribué à relancer la réflexion sur le renouveau de la coopération multilatérale, et sur ce que devra être l'Organisation des Nations Unies du vingt et unième siècle.

Monsieur le Président,

Bien des facteurs de tension continuent de marquer la situation internationale en même temps qu'apparaissent de nouvelles sources d'instabilité et d'incertitude.

Une approche d'ensemble s'impose au regard du caractère interdépendant et indissociable de ces questions sur tous les plans politique, économique, social et culturel. C'est qu'aujourd'hui plus que jamais, la sécurité est indivisible. Elle ne peut se concevoir sans une lutte résolue contre le terrorisme. Elle ne peut éluder la nécessité de redoubler d'efforts pour le règlement et la prévention des conflits. Elle ne saurait non plus ignorer l'impératif de promotion d'un développement mondial équilibré, équitable et durable. Elle doit enfin se fonder sur un dialogue authentique des religions, des cultures et des civilisations.

Monsieur le Président,

Il est indéniable qu'un travail remarquable a été accompli depuis que la lutte contre le terrorisme a été érigée en priorité absolue par la communauté internationale. Malgré les efforts déployés et les moyens utilisés, il reste encore beaucoup à faire dans ce domaine, en particulier, il est urgent de s'accorder sur une définition commune du terrorisme pour placer, à l'abri des amalgames, la lutte légitime des peuples contre l'occupation étrangère, et mettre fin aux dérives et manipulations qui assimilent le terrorisme à une région géographique, une religion, une culture ou une civilisation. L'élaboration d'une convention globale sur le terrorisme devient plus importante et plus urgente que jamais, alors que nous la réclamons depuis plus d'une décennie.

Monsieur le Président,

Dans le voisinage immédiat de l'Algérie, le conflit qui oppose depuis près de trente ans le Front Polisario au Royaume du Maroc reste un problème de décolonisation inachevée. L'ONU a, depuis longtemps, clairement établi que le Sahara Occidental était un territoire non autonome relevant de la résolution 1514. Le Plan de paix unanimement accepté par le Conseil de Sécurité prévoit un cadre de

règlement juste et définitif à travers le libre exercice par le peuple sahraoui de son droit inaliénable à l'autodétermination.

Dans la recherche d'une solution satisfaisante, l'Algérie a apporté un appui constant au Secrétaire Général des Nations Unies et à son Envoyé Personnel, M. James Baker, qui a amplement mérité de notre Organisation pour ses efforts inlassables. Elle continuera d'apporter son soutien au Plan de Paix des Nations Unies et de manifester sa pleine disponibilité à contribuer à sa mise en oeuvre dans le souci de renforcer la stabilité de notre région et la solidarité entre ses peuples.

Je tiens à redire ici que l'Algérie ne peut ni ne veut se substituer au peuple du Sahara Occidental dans la détermination de son avenir. Toute tentative d'inscrire la question du Sahara occidental dans un contexte autre que celui du parachèvement d'un processus de décolonisation relevant de la responsabilité des Nations Unies ne peut que conduire à un échec et retarder un règlement définitif.

Monsieur le Président,

Sur le continent africain, des efforts intenses se poursuivent dans le cadre de l'Union Africaine pour assurer la paix et la sécurité et ils ouvrent des perspectives réelles pour le règlement des conflits régionaux. Ils relèvent de la ferme volonté de l'Afrique de s'inscrire dans une nouvelle ère de stabilité et de progrès.

Le Conseil Africain de Paix et de Sécurité, inauguré il y a à peine quelques mois, doit jouer un rôle primordial dans ce domaine et il devra pour cela disposer de l'autorité et des moyens matériels nécessaires à une si difficile mission.

D'autre part, avec les plates-formes de l'Union Africaine et du NEPAD, l'Afrique dispose maintenant de cadres et instruments mieux adaptés à la nature des problèmes qu'elle doit résoudre.

Les conditions pour l'instauration d'un partenariat authentique, équilibré et mutuellement bénéfique entre l'Afrique et ses partenaires n'ont jamais été aussi favorables. Une mutation prometteuse de ces relations prend déjà forme et consistance. C'est dire combien il est important de poursuivre et d'intensifier les encouragements permettant à l'Afrique de réussir l'oeuvre de paix, de développement et d'intégration qu'elle a résolument engagée.

La constitution d'ensembles régionaux en Afrique comme sur les autres continents est nécessaire dans une logique d'intégration à l'économie mondiale, et à leur tour, ces ensembles concourent à l'unification économique du monde.

Au regard de ces enjeux, la construction de l'Union du Maghreb Arabe prend toute sa signification stratégique pour les pays de la région.

L'Algérie ne ménage pas sa contribution à la réalisation de ce projet qui cristallise les aspirations et les ambitions des peuples dû Grand Maghreb. De notre point de vue, cette édification devrait représenter un objectif suffisamment élevé pour dépasser les malentendus ou les différends qui peuvent se présenter entre les pays de la région.

De même, la coopération euro-méditerranéenne et les relations avec l'Europe constituent pour l'Algérie un choix naturel dicté par notre ambition partagée de construire un espace commun de paix, de stabilité, de sécurité et de prospérité.

A travers l'Accord d'association avec l'Union européenne et les négociations en cours pour son accession à l'OMC, ainsi que sa participation active au processus de Barcelone, l'Algérie manifeste son ferme attachement à un partenariat rénové pour la réalisation de ce nouvel espace euro-méditerranéen.

Monsieur le président,

Dans la partie orientale de la Méditerranée, le Moyen-Orient continue de vivre au rythme de la violence et des affrontements, et la perpétuation de cette situation, outre qu'elle heurte toutes règles de morale et d'humanité, constitue un danger permanent pour la paix et la stabilité dans le monde.

En Palestine occupée, le processus de paix est plus que jamais dans l'impasse. La répression brutale des populations civiles palestiniennes, les attaques incessantes contre l'Autorité palestinienne, ses institutions et ses dirigeants, la poursuite de la politique de colonisation, la construction du mur de séparation en violation du droit international comme l'a confirmé la Cour Internationale de Justice,

les reniements par Israël de ses obligations contractées à Oslo et ses manoeuvres visant à vider de toute substance la Feuille de Route ont réduit à néant les chances de parvenir à un règlement juste et définitif du conflit israélo-arabe.

Pourtant les paramètres d'un tel règlement ont, depuis longtemps, été identifiés et ils font l'objet d'un large consensus international auquel les pays arabes sont parties prenantes, et qui est consacré dans la Feuille de Route elle-même endossée par le Conseil de Sécurité. La privation du peuple palestinien de ses droits les plus légitimes et en particulier de son droit à disposer d'un Etat aux frontières sûres et reconnues, est en définitive un échec de la communauté internationale et une mise en doute de la morale internationale.

Dans la même région, le peuple irakien se trouve dans une situation dramatique et est confronté à des défis nombreux et complexes qu'il ne peut relever sans l'appui de la Communauté internationale et, à l'évidence, de celui de l'Organisation des Nations Unies.

Le rôle et la contribution de notre organisation sont aujourd'hui essentiels, car la mission qui lui est assignée par la résolution 1546 est d'importance critique pour le redressement de l'Irak dans le respect de son indépendance, de sa souveraineté et de son intégrité territoriale. La persistance de la situation actuelle en Irak conduit à un pourrissement aux conséquences incalculables non seulement pour la stabilité de la région, mais également pour la paix dans le monde.

Monsieur le Président,

Marqué par ces violences, par l'extension de la misère et de la maladie, le qui a commencé dans l'explosion du terrorisme et les affrontements entre les peuples, sera-t-il le siècle de la barbarie et du déchaînement de la force contre le droit, alors que sur un autre plan, les sciences et les techniques enregistrent de nouvelles conquêtes qui devraient servir à l'amélioration de la vie des humains sur terre ?

A l'ère de la mondialisation, le défi du développement appelle à des efforts collectifs dans les sphères du commerce, des finances, de la technologie et de la

production, de même qu'à la mise en oeuvre de stratégies spécifiques pour vaincre la pauvreté, les maladies et l'ignorance.

Dans cette optique, le consensus de Monterrey qui se voulait notamment au service de la réalisation des objectifs de développement du Millénaire, le Plan de mise en oeuvre des recommandations de Johannesburg, par lequel nous avons convenu d'inscrire le développement dans la durabilité, l'Agenda de développement de Doha pour les négociations commerciales multilatérales, gardent toute leur pertinence, et devraient conduire à prendre les mesures concrètes pour la mise en oeuvre de ses engagements. Cela suppose de nouvelles avancées en matière de financement du développement, d'allègement de la dette extérieure, d'impulsion des flux d'investissements directs en direction des pays en développement, d'ouverture des marchés et de transfert de technologie.

A l'aube de ce millénaire, nous nous étions engagés à relever les défis que nous avons énumérés et que nous voulions affronter ensemble à travers un partenariat mondial responsable. Pouvons-nous, en toute sincérité, nous satisfaire des maigres résultats que nous avons obtenus ? Nous formons l'espoir que le Sommet de 2005, qui marquera en outre le soixantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, sera pour nous l'occasion de réaffirmer nos engagements et de prendre enfin les mesures audacieuses qui s'imposent pour les traduire dans les faits, en vue d'éradiquer la pauvreté, promouvoir le développement durable et assurer la paix et la stabilité à tous les peuples.

Je vous remercie.